

Procès-verbal du Conseil d'École du 5/11/2020

PRÉSENTS :

(Enseignantes) : Mme Martins, Mme Lechevalier, Mme Garnier, Mme Steenkeest, Mme Janelle, Mme Le Bouler
M. Morin, Maire du Sel de Bretagne
Mme Rolland, adjointe mairie
(Parents d'élèves) : Mme Esnault, Mme Quiblier, Mme Daniel, Mme Mathieu, Mme Paget, Mme Gougeon, Mme
Guichard, Mme Gouy, Mme Manceau
(ATSEM) : Mme Roux

EXCUSÉS :

Mme Carré : Inspectrice de l'Éducation Nationale
(Enseignantes) : Mme Monvoisin
(ATSEM) : Mme Deroche, Mme Beaudor

Début du conseil : 18h30

Bilan des élections des représentants des parents d'élèves :

106 parents sur 167 ont voté, soit 63,47% de votants (52,98% en 2019, 56,90% en 2018, 53,2% en 2017)
Augmentation de la participation malgré la mise en place unique du vote par correspondance en raison des conditions
sanitaires.

Présentation du nouveau conseil d'école et rappel de ses missions

Le conseil d'école est constitué pour une année. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois
suivant la proclamation des résultats des élections.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions
intéressant la vie de l'école : actions pédagogiques entreprises ; utilisation des moyens alloués à l'école ; conditions
de bonne intégration d'enfants handicapés ; activités périscolaires, restauration scolaire ; hygiène scolaire ;
protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Effectifs et répartition de l'école au mois de novembre 2019 :

TPS : 1 (3 ou 4 arrivées prévues en janvier) ; PS : 15 ; MS : 8 ; GS : 14 ; CP : 11 ; CE1 : 14 ; CE2 : 17 ; CM1 : 25 ;
CM2 : 19 soit un total de 124 élèves (127-128 en janvier)

CLASSE	RÉPARTITION	TOTAL
<i>TPS/PS (Mme Martins et Mme Monvoisin le mardi)</i>	4 TPS + 15 PS	19
<i>MS/GS (Mme Lechevalier)</i>	8 MS + 14 GS	22
<i>CP/CE1 (Mme Le Bouler et Mme Monvoisin le lundi)</i>	11 CP + 8 CE1	19
<i>CE1/CE2 (Mme Garnier)</i>	6 CE1 + 17 CE2	23
<i>CM1 (Mme Steenkeest)</i>	25 CM1	25
<i>CM2 (Mme Janelle)</i>	19 CM2	19

Mme Martins indique que l'inscription des enfants nés en 2018 et 2019, pour l'année scolaire 2021-2022, doit être effectuée
le plus rapidement possible. Un appel aux inscriptions sera très prochainement mis sur Intramuros et sur le site de l'école
(<http://www.ecole-mathurinmeheut-leseldebretagne.ac-rennes.fr>). Un mot a été également mis dans les cahiers de liaison.

M. Morin informe qu'il y a peu de petits dans les familles arrivant sur le Sel de Bretagne. Une fermeture de classe est donc
possible pour la rentrée 2021.

Règlement intérieur

Le Règlement intérieur est présenté.

Mme Martins précise la différence entre instruction et scolarisation. L'instruction est obligatoire à partir de la date de la
rentrée scolaire de l'année civile durant laquelle l'enfant atteint l'âge de 3 ans (classe de PS) mais cette instruction peut être
faite soit à la maison, c'est l'instruction en famille ; soit à l'école, c'est la scolarisation. Si une famille choisit l'instruction en
famille, elle doit s'inscrire auprès de la mairie et de la Direction Académique des services de l'Éducation Nationale. Dans ce
cas, des contrôles sont effectués par l'Inspection de l'Éducation Nationale ainsi que par les services sociaux afin de
s'assurer que le suivi a bien lieu et est conforme aux attendus des apprentissages.

Une discussion a été engagée quant à une éventuelle modification des horaires pour la rentrée de septembre 2021. Mme
Manceau, déléguée de parents, explique que la pause méridienne est très longue et ne permet pas à certaines familles de

récupérer leurs enfants tout en retournant au travail à l'heure. L'heure de fin de classe, 16h45, est également plus tardive que les écoles des alentours et pénalise certains enfants ayant des activités extra-scolaires hors commune. La pause méridienne est de 2h afin de permettre la mise en place de 2 services de cantine mais il n'y en a plus qu'un depuis septembre.

M. Morin explique qu'il faut bien avoir toutes les informations et bien peser le pour et le contre avant de changer les horaires. Si la pause méridienne est diminuée, le temps de garderie sera plus long et cela entraînera un coût du personnel supplémentaire. Mme Janelle, enseignante, ajoute que si le temps du midi était plus court, les APC seraient proposés le soir après la classe. Les élèves concernés finiraient alors vers 17h15.

Le conseil d'école acte le fait que les délégués de parents organiseront un sondage auprès de l'ensemble des familles pour le mois de janvier. Les résultats de ce sondage seront analysés lors du 2ème conseil d'école mi-mars et une décision sera prise.

Mme Daniel, déléguée, s'interroge sur le retour des enfants à 13h35 qui n'est plus autorisé. M. Morin explique que trop d'enfants arrivaient entre 13h35 et 14h05 et que cela posait des soucis de surveillance pour le personnel en place. L'arrivée des enfants à 13h35 est maintenue uniquement pour les enfants allant à la sieste.

Des modifications sont proposées (instruction obligatoire ; accueil des enfants dans l'école et horaires). Le conseil d'école le valide à l'unanimité.

Protocole sanitaire actualisé au 2 novembre 2020

Mme Martins rappelle les ajustements mis en place depuis la reprise de l'école le lundi 2 novembre 2020 : port du masque obligatoire pour tous les élèves à partir du CP, limitation du brassage des élèves.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les APC consistent en des séances de soutien. Elles ont lieu sur le temps du midi après le repas avec un accord écrit de la part des parents. La première période a été consacrée aux élèves en grandes difficultés au retour du confinement, ainsi qu'au travail sur l'attention et sur la compréhension pour les élèves du cycle 3.

Projets de classes réalisés ou à venir dans l'année

Piscine : les élèves des classes de CP-CE1-CE2 se rendent à la piscine tous les mardis depuis le 7.09 jusqu'au 11.12.2020. Les élèves des classes de GS-CM1-CM2 se rendront à la piscine tous les jeudis à partir du 29.03 jusqu'au 02.07.21 de 15h25 à 16h. Nous avons toujours besoin d'accompagnateurs.

Le groupe classe est à chaque séance séparé en 2 groupes : 1 avec l'enseignant et un parent agréé ; l'autre avec 1 Maître nageur.

Les séances se déroulent très bien grâce notamment aux parents bénévoles qui viennent aider les enseignantes.

Projet musique pour les classes de CP au CM2 : nouveau projet cette année avec l'école des Menhirs du Sel de Bretagne sur le thème 'Voyage autour du monde' à dominante chants.

Les séances commenceront début février et se termineront fin mai. Un spectacle est prévu le vendredi 11.06 à 19h dehors. Si la météo n'était pas au rendez-vous (vent ou pluie) ou si la pandémie actuelle ne nous le permettait pas, le spectacle serait interne à l'école dans la salle de sport. La présentation serait alors filmée et transmise aux familles.

Projet 'Tour du monde' : Ce thème est commun à toutes les classes de l'école. De nombreuses activités et travaux seront en lien avec ce thème tout au long de l'année.

Projet escalade pour la classe de CM2 : poursuite du projet de l'an dernier avec de nouvelles voies. Ce projet est mené avec l'OCAS du Sel de Bretagne avec l'intervention de M. Manceau et M. Bertin. Il est composé de 6 séances.

Vendée Globe pour les classes du CP au CM2 : les 4 classes d'élémentaire vont suivre le Vendée Globe 2020 et travailler en lien avec ce projet.

Demandes mairie

Remerciements

- portail cour maternelle

Travaux :

- Rideaux porte classe Michèle + Nathalie
- 1 distributeur de papier supplémentaire dans les toilettes côté 'maternelle'
- baguettes du plafond de la classe de CM2 qui sont prêtes à tomber
- chauffe-eau classe CM1 qui coule en continue
- porte de classe MS-GS de Mme Lechevalier menant vers la cour frotte beaucoup le carrelage
- gouttières dans les cours de récréations : les colliers installés sont assez coupants

Questions de parents :

- Les menus de la cantine affichés ne sont pas obligatoirement les mêmes que ceux servis. Cela complique la situation des parents pour ne pas servir 2 fois la même chose dans la journée.

M. Morin confirme que cela arrive. L'entreprise qui livre les repas (Restoria) fournit des repas Bio avec des producteurs locaux. Il arrive donc qu'il y ait des ruptures dans la chaîne d'approvisionnement, qui impliquent des changements de menus. La commune est aussi informée au dernier moment de ces changements (24h avant).

- A quoi est due la hausse aussi importante de la garderie ? (Pour la totalité de la garderie par exemple le soir le tarif passe de 1,20€ à 2,80€)

M. Morin explique que le système précédent (1,20€ par créneau d'une heure) induisait une tarification qui n'était pas proportionnelle au temps passé en garderie. Les familles qui utilisaient beaucoup la garderie ne payaient pas beaucoup plus cher que les familles qui l'utilisaient moins. Ce système incitait insidieusement à laisser les enfants en garderie tout le créneau commencé puisqu'il devait être payé.

Le changement de tarification au ¼ d'heure (0,40€ le quart d'heure) engendre effectivement un surcoût pour les familles qui utilisent beaucoup la garderie et une réduction de la facturation pour les familles qui l'utilisent peu. M. Morin informe que la fréquentation de la garderie a baissé depuis la rentrée.

- La mairie peut-elle fournir la liste des enfants mangeant à la cantine auprès du corps enseignant afin d'éviter de remplir plusieurs tableaux ?

Mme Martins informe que cela a été fait et que le problème est résolu pour la classe de TPS-PS dont les élèves ne sont pas encore tous capables de se souvenir s'ils mangent ou non à la cantine.

- Un préau est-il à l'étude pour la cour des maternelles ?

M. Morin annonce qu'il n'y a pas de projet de préau prévu car très coûteux. Cependant, un projet de pergola est à l'étude : un cadre avec latte au-dessus des baies vitrées extérieures des classes afin de protéger de la chaleur.

- Est-il vrai que les enfants prennent leur goûter dehors malgré le mauvais temps qui s'installe ? Le goûter est un repas comme les autres et devrait être pris assis à une table.

Mme Roux, ASEM, confirme que les élèves de maternelle prennent leur goûter dehors mais seulement quand la météo s'y prête. M. Morin explique que si tous les enfants prenaient leur goûter à l'intérieur, ils devraient le faire dans les classes, ce qui retarderait le démarrage du ménage d'où une augmentation des heures de travail du personnel communal avec un risque de non-respect du code du travail (plus de 10 heures de travail par jour avec trente minutes de pause méridienne pour le personnel). Ce qu'il ne souhaite pas.

- Certains parents demandent s'il serait possible d'avoir un panneau d'informations au niveau de la cour afin d'y mettre les horaires de sieste et autres informations qui se trouvent actuellement sur la porte des maternelles mais que personne ne peut voir vu les gestes barrières ?

M. Morin informe que le panneau d'affichage et qu'une fenêtre de la salle de motricité ont été détériorés. Les affichages ont donc été mis en place sur les portes d'entrée de l'école. Installer un panneau d'affichage près des portails n'est pas souhaitable car non abrité, il serait vite détérioré également. Mme Martins précise que les affichages sont facilement accessibles et permettent aisément de respecter les gestes barrières.

- Un parent s'est également plaint au sujet de la cantine : « Notre fils ainsi que plusieurs de ses camarades ne sont pas satisfaits de la restauration scolaire. Afin de déterminer, si le mécontentement est partagé par la majorité des enfants, serait-il possible d'effectuer un sondage après les vacances de la Toussaint ? En retour les éventuelles remarques pourraient être transmises au prestataire pour une prise en compte. »

M. Morin fait savoir que le changement de prestataire et le passage à des aliments bio et locaux engendrent pour beaucoup d'enfants la découverte de saveurs différentes : moins de sucre et moins de sel que la nourriture industrielle servie les années passées. De plus, une semaine a été consacrée à la semaine du goût avec certains plats, il est vrai, innovants. Les enfants peuvent parfois retrouver le même aliment car il est de saison (par exemple le concombre sur la 1^{ère} période). Certains problèmes ont été remontés par les employés communaux intervenant à la cantine, problèmes qui ont été remontés à Restoria.

Si les délégués de parents le souhaitent, ils peuvent mettre en place un sondage sur au moins 15 jours pour voir si les enfants sont insatisfaits souvent ou juste une fois.

Mme Gougeon, déléguée parent, demande si du fromage est servi aux enfants. M. Morin précise que la commune paye 3,50€ pour 4 éléments donc c'est soit fromage, soit dessert. Après une période de test, il a été choisi de garder le dessert et de ne plus servir de fromage.

Mme Mathieu demande également des explications quant au retard de facturation. M. Morin justifie ce retard par le changement des personnels à la mairie et l'informatisation du pointage à l'école avec l'utilisation d'une douchette. La facturation a été faite au 15.10 pour envoi à la trésorerie. Cela ne devrait plus tarder à arriver dans les familles. Les factures ont été renvoyées à la Trésorerie qui semble les avoir perdues.

M. Morin explique également qu'un poste supplémentaire d'ASEM a été laissé cette année alors qu'il n'y a que 2 classes maternelles, ce qui permet aux enseignantes des classes élémentaires de bénéficier de l'aide de Mme Deroche 2 demi-journées par semaine. Ce poste sera conservé jusqu'au départ à la retraite de Mme Deroche en octobre 2022.

Fin de séance : 20h55